

Encadrement juridique des prestataires de service

-Référence: **RC-55**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Cerner les enjeux du recours aux prestataires de services Connaître le cadre législatif de la sous-traitance
- Contractualiser la relation dans une logique de performance
- Contrôler la prestation de service

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Acheteurs, responsables services généraux, responsables services maintenance, toute personne chargée du suivi des entreprises extérieures. Secteurs public et privé.

Programme

- **Enjeux et contexte du recours à des prestataires de services**
 - Le contexte économique.
 - Les différents types de sous-traitance.
 - Exemples.
 - Etude de quelques cas concrets à titre d'illustration.
 - Echanges Discussions de groupe relatives au choix du recours à des prestataires de services.
- **Connaître le cadre législatif de la sous-traitance**
 - Présentation des principaux éléments à prendre en compte.
 - Quelles questions se poser ? La définition légale de la sous-traitance (loi 75-1334 du 31 décembre 1975).
 - Les responsabilités des différents intervenants.
 - Le délit de marchandage (Code du travail).
 - Le travail clandestin : Loi de 1994.
 - Plan de prévention : décret du 20.
 - 02.
 - 1992.

- Travailleurs détachés : loi de 2014 contre le dumping social.
- Etude de cas Travail sur des cas concrets relatifs aux risques juridiques liés à la sous-traitance.
- **Contractualiser la relation dans une logique de performance**
 - Différencier les différents types de contrats.
 - Les contrats d'achat/vente.
 - Les contrats d'entreprise.
 - Les contrats avec obligation de moyens ou de résultats.
 - Formaliser les cahiers des charges et les contrats.
 - Prendre en compte les clauses types d'un cahier des charges pour la maintenance.
 - Prendre en compte les documents annexes.
 - Prendre en compte la forme du prix : forfait, prix unitaire, dépense contrôlée.
 - Exercice: Mise en situation d'un cas concret avec rédaction d'un cahier des charges.
- **Maîtriser les outils juridiques d'une gestion pertinente des prestataires**
 - Assurer une relation efficace avec les prestataires.
 - Organiser et assurer le contrôle régulier des prestations.
 - Animer les réunions de suivi et rédiger les comptes rendus.
 - Réceptionner les prestations (Loi de 1978).
 - La levée des réserves, suivre les garanties.
 - Clôturer le dossier.
 - Evaluer les prestations.
 - Quels critères d'évaluation choisir ? Exemples.
 - Mettre en oeuvre des audits et des outils d'évaluation.
 - Définir et faire respecter un Plan d'Assurance Qualité.
 - Etude de cas Cas pratiques sur la mise en oeuvre du contrôle des prestations de services.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc